

DEPARTEMENT
ARDECHE
ARRONDISSEMENT
PRIVAS

DECISION DU PRESIDENT

DP2025/0005 : Souscription d'une ligne de Trésorerie auprès de la caisse d'Epargne

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant les délégations de pouvoirs du comité syndical au Président,

Vu la délibération n°2022/007 du Comité Syndical de SYDEO du 08 mars 2022, portant délégations du Conseil Syndical au Président et au Bureau, et notamment son point 2 déléguant au Président le pouvoir de souscrire des lignes de trésorerie dans la limite de 2 000 000 € HT,

Vu l'offre de financement et la proposition de contrat de la Caisse d'Epargne

Considérant la nécessité pour Sydeo de disposer d'une ligne de trésorerie pour faire face aux décalages entre ses dépenses et recettes,

Le Président du SYDEO,

DECIDE

- **De contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche une ligne de trésorerie utilisable par tirages avec les caractéristiques suivantes :**

Montant maximum : 1 500 000.00 EUR

Durée maximum : 1 an

Taux d'Intérêt : €STR + marge de 1,05%

Base de calcul : nombre de jours d'utilisation ramenés à une année de 360 jours.

Modalités de paiement des intérêts : Chaque mois.

Remboursement du capital : à tout moment et au plus tard à l'échéance finale

Commission de montage : 1500 €.

Commission de non utilisation : 0.200% de la différence entre le montant de la Ligne de Trésorerie et l'encours quotidien, avec paiement mensuel.

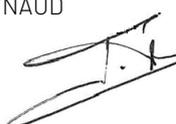
Montant minimum de tirage : sans.

- **De signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Epargne, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie.**

Le Pouzin, le 06/03/2025,

Par délégation du comité syndical

Le Président, Jean LEYNAUD


sydeo
SERVICE PUBLIC DE L'EAU
CŒUR D'ARDÈCHE
2 route du Barrage
07250 LE POUZIN
Tél : 04 75 63 81 29
sydeo.fr

Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.